



unesco

Convention du
patrimoine mondial

46 COM

WHC/24/46.COM/10C

Paris, le 10 juillet 2024

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-sixième session
New Delhi, Inde
21-31 juillet 2024**

Point 10 de l'ordre du jour provisoire :

10C. Rapport sur la mise en œuvre du troisième cycle de Rapport périodique et réflexion générale sur l'exercice des Rapports périodique

RÉSUMÉ

Ce document présente le processus global du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques avec un rapport analytique sur la mise en œuvre de l'exercice dans toutes les régions, ainsi qu'une réflexion générale sur la soumission des Rapports périodiques en s'appuyant sur ce processus et une proposition pour le lancement de la période de réflexion conformément à la décision **41 COM 10A**.

La page Web générale sur les Rapports périodiques est accessible à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>. Les textes en bleu sont des hyperliens vers les documents pertinents.

Projet de décision : 46 COM 10C, voir point IV

I. MISE EN ŒUVRE DU TROISIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES

A. Contexte

1. Le Comité du patrimoine mondial a lancé le Troisième cycle de soumission des Rapports périodiques par la décision **41 COM 10A** (Cracovie, 2017) et a décidé de maintenir l'ordre des régions et la périodicité de six ans des cycles de soumission des Rapports périodiques, avec une région présentant un rapport chaque année (États arabes, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord) et une année entre les cycles pour une réflexion, si besoin.
2. Ce troisième cycle des Rapports périodiques a impliqué 193 États parties à la Convention du patrimoine mondial et 1 143 biens du patrimoine mondial. Comme pour le deuxième cycle, le processus des Rapports périodiques du troisième cycle a été mise en œuvre par le biais d'un questionnaire en ligne, couvrant à la fois la Section I (mise en œuvre de la Convention au niveau national) et la Section II (mise en œuvre de la Convention au niveau des biens du patrimoine mondial).
3. Les résultats de chaque exercice régional et les plans d'action régionaux subséquents ont été adoptés lors de différentes sessions : les régions États arabes et Afrique lors de la 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021) par les décisions **44 COM 10A** et **44 COM 10B**, respectivement ; les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes lors de la 45^e session élargie (Riyad, 2023) par les décisions **45 COM 10A** et **45 COM 10B**, respectivement ; et les résultats du rapport régional pour la région Europe et Amérique du Nord ainsi que son projet de plan d'action régional sont prévus pour examen et adoption lors de la 46^e session (New Delhi, 2024) avec un projet de décision **46 COM 10A** (voir document *WHC/24/46.COM/10A*).
4. Dans sa décision **45 COM 10E** (Riyad, 2023), le Comité a pris note des résultats de la **Déclaration MONDIACULT 2022** et a demandé au Secrétariat d'utiliser de la période de réflexion suivant le troisième cycle des Rapports périodiques pour procéder à une étude de faisabilité afin d'examiner les modalités pratiques de l'amélioration du Rapport périodique de la *Convention* dans ce cadre, y compris, entre autres, la possibilité de passer d'une approche régionale des Rapports périodiques à une approche globale, en examinant la mise en œuvre de la *Convention* au niveau mondial par le biais d'un rapport analytique succinct préparé par le Secrétariat, et en révisant le cadre analytique du Rapport périodique et ses indicateurs de suivi.
5. En outre, par sa décision **45 COM 10E**, le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO de soumettre un rapport d'avancement sur la mise en œuvre globale du troisième cycle des Rapports périodiques à sa 46^e session.

B. Introduction

6. Les Rapports périodiques sont un processus statutaire basé sur l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial et sont également régis par les *Orientations* pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial - chapitre V : Soumission de Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Selon le paragraphe 199 des *Orientations*, « les États parties sont invités à présenter à la Conférence générale de l'UNESCO, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial sur les dispositions législatives et règlements administratifs et les autres mesures qu'ils auront adoptées pour l'application de la *Convention*, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire ».

7. Les principaux objectifs de l'exercice de soumission des Rapports périodiques sont définis par le paragraphe 201 des Orientations, à savoir :
- a) fournir une estimation de l'application de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie ;
 - b) fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - c) fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ;
 - d) fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la Convention et la conservation du patrimoine mondial.
8. Une fois soumis, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO assure ses compilations et prépare une synthèse des résultats des Rapports périodiques et, en collaboration avec les États parties, les gestionnaires de sites et les parties prenantes concernées de la région concernée, prépare un projet de plan d'action régional, qui est ensuite examiné par le Comité du patrimoine mondial. Le Comité peut formuler des recommandations ou demander d'autres mesures sur la base des plans d'action. Les informations recueillies dans les Rapports périodiques sont également utilisées pour orienter les décisions et les priorités du Comité. En outre, les États parties sont encouragés à utiliser ce processus pour identifier et relever les défis liés à la mise en œuvre de la Convention et à la gestion des biens du patrimoine mondial, ainsi qu'à s'approprier et intégrer le plan d'action régional adopté dans leurs stratégies nationales et régionales. Cette approche systématique assure un suivi cohérent et une conservation efficace des sites du patrimoine mondial dans le monde entier.

C. Mise en œuvre globale du troisième cycle des Rapports périodiques (2018-2024)

9. À la suite du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, qui s'est achevé lors de la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015), il a été décidé de lancer une période de réflexion de deux ans de 2015 à 2017 (décision **39 COM 10B.5**). Le Secrétariat a été chargé de coordonner la préparation de la révision du format du questionnaire et d'élaborer une proposition visant à améliorer le processus, la pertinence, l'analyse et l'utilisation des données, sur la base notamment des observations et des réactions des États parties et des résultats des réunions de réflexion.
10. Les résultats de cette période de réflexion ont été présentés au Comité du patrimoine mondial à sa 41^e session (Cracovie, 2017) dans le document *WHC/17/41.COM/10A*, et par sa décision **41 COM 10A**, le Comité du patrimoine mondial a accueilli favorablement les recommandations et améliorations proposées en ce qui concerne le format, le contenu, la pertinence, l'analyse et l'utilisation des données dans le processus de soumission des rapports périodiques, ainsi que l'inclusion dans le questionnaire révisé de questions relatives aux synergies avec d'autres instruments et programmes internationaux relatifs au patrimoine culturel et naturel, les questions relatives à la mise en œuvre de la recommandation de l'UNESCO de 1972 concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel et à la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique, ainsi qu'aux questions évaluant la mise en œuvre de la Politique du patrimoine mondial pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*, et d'autres politiques clés adoptées par le Comité du patrimoine mondial.
11. Conformément à la décision **41 COM 10A** du Comité, le Centre du patrimoine mondial a développé un ensemble d'outils de renforcement des capacités, notamment des modules de formation de base, des modules spécifiques, une liste de termes clés, des

vidéos d'animation sur le Rapport périodique, un manuel à l'usage des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et liste de foire aux questions. La traduction des outils de formation et des documents d'orientation a été rendue disponible dans diverses langues grâce aux initiatives et aux contributions des États parties, des centres de catégorie 2 de l'UNESCO et des Volontaires des Nations Unies.

12. Une plateforme en ligne dédiée au troisième cycle des Rapports périodiques a été développée. Le questionnaire et l'ensemble des supports de formation mentionnés ci-dessus sont consultables sur la plateforme via le lien suivant : whc.unesco.org/fr/prcycle3.
13. Le Bureau de la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial a considéré que les conditions pour tenir une session du Comité du patrimoine mondial en 2020 n'étaient pas réunies. En outre, par la décision **14 EXT.COM 4** (en ligne, 2020), le Comité du patrimoine mondial a décidé de tenir une 44^e session élargie en juillet 2021. En conséquence, le rapport régional de la région des États arabes, qui devait initialement être examiné en 2020, a été examiné en 2021. En outre, la 45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial, initialement prévue du 19 au 30 juin 2022, a été reportée par le Bureau le 21 avril 2022. Par la décision **18 EXT.COM 3** (UNESCO, 2023), le Comité du patrimoine mondial a décidé de tenir sa 45^e session élargie en septembre 2023. Par conséquent, le rapport régional de la région Asie et Pacifique, qui devait initialement être examiné en 2022, a été examiné en 2023.
14. Le tableau 1 ci-dessous indique la période de référence, l'année d'examen du rapport régional par le Comité du patrimoine mondial, et le nombre d'États parties (au moment de la soumission du rapport pour chaque région) impliqués, le nombre d'États parties qui ont participé à l'exercice pour chaque région et le taux de soumission des questionnaires au niveau national (Section I).

Tableau 1 Constitution des Rapports, année d'étude des Rapports régionaux par le Comité du patrimoine mondial et nombre d'États parties (au moment de la soumission des rapports pour chaque région), nombre d'États parties ayant complété les questionnaires de rapport et taux de soumission des demandes pour le troisième cycle

Région	Constitution des Rapports	Année d'étude des Rapports régionaux par le Comité du patrimoine mondial	Nombre d'États parties (au moment de la soumission des Rapports pour chaque région)	Nombre d'États parties ayant complété les questionnaires des rapports	Taux de soumission des questionnaires au niveau national
États arabes	2018-2019	2020 2021	19	19	100.0%
Afrique	2019-2020	2021	46	46	100.0%
Asie et Pacifique	2020-2021	2022 2023	44	42	95.5%
Amérique latine et Caraïbes	2021-2022	2023	33	33	100.0%
Europe et Amérique du Nord	2022-2023	2024	51	51	100.0%

Au cours du troisième cycle, 191 États parties sur 193 ont achevé et soumis leurs Rapports périodiques au niveau national (Section I). Cela représente globalement un taux de participation de 98,9%.

Il est à noter que la Somalie a ratifié la Convention du patrimoine mondial en juillet 2020 et entrée en vigueur en octobre 2020, n'a pas participé à l'exercice lors de la phase de rapport en Afrique (2019-2020). En outre, Tuvalu a ratifié la Convention en mai 2023 et n'a donc pas participé à l'exercice de soumission des Rapports périodiques en Asie et le Pacifique (2020-2021).

15. Au cours du troisième cycle, 1 129 biens du patrimoine mondial sur 1 139 ont achevé et soumis les Rapports périodiques (Section II) au niveau des biens du patrimoine mondial. Ce chiffre montre que 99,1% des biens du patrimoine mondial invités à prendre part aux Rapports périodiques ont achevé cet exercice.
16. Le tableau 2 indique la période de référence, l'année d'examen des rapports régionaux par le Comité du patrimoine mondial, le nombre de biens du patrimoine mondial invités à mener à bien l'exercice de rapport, le nombre de biens du patrimoine mondial qui ont soumis l'exercice de rapport et le taux de soumission des questionnaires au niveau du bien (Section II). Il est à noter que les rapports de deux biens transrégionaux du patrimoine mondial partagés entre les régions Asie et le Pacifique et Europe et l'Amérique du Nord sont inclus dans les deux régions dans le tableau 2.

Tableau 2 : Période de l'exercice de soumission, année d'examen des Rapports et plans d'action régionaux par le Comité du patrimoine mondial, nombre de biens du patrimoine mondial invités à participer à l'exercice, nombre de biens du patrimoine mondial qui ont soumis l'exercice de rapport et taux de complétion.

Région	Période de l'exercice de soumission	Année d'examen des Rapports et Plan d'action régionaux par le Comité du patrimoine mondial ¹	Nombre de biens du patrimoine mondial concernés (au moment du rapport pour chaque région)	Nombre de questionnaires sur les biens du patrimoine mondial soumis	Taux de soumission des questionnaires au niveau des biens du patrimoine mondial
États arabes	2018-2019	2020 2021	83	82	98.9%
Afrique	2019-2020	2021	96	96	100.0%
Asie et Pacifique	2020-2021	2022 2023	268	265	98.9%
Amérique latine et Caraïbes	2021-2022	2023	146	145	99.3%
Europe et Amérique du Nord	2022-2023	2024	548	543	99.1%

17. Le taux de participation à l'exercice des Rapports périodiques au troisième cycle s'est amélioré par rapport au deuxième cycle. Pour la Section I, ce taux a augmenté de 6,1% en moyenne. Alors que seuls, l'Asie et le Pacifique ont signalé un taux de mise en œuvre de 100% pour la Section I au cours du deuxième cycle, quatre des cinq régions ont un taux de mise en œuvre de 100% au cours du troisième cycle. De même, pour la Section II, le taux d'exécution moyen a augmenté de 3,2%. Au cours du deuxième cycle, les taux de mise en œuvre variaient de 90% à 100%, mais au troisième cycle, ils varient entre 98% et 100% pour toutes les régions.
18. Le tableau 3 présente le taux de participation de l'exercice des Rapports périodiques dans chaque région entre le deuxième et le troisième cycle. Ces données suggèrent que le mécanisme de Rapport périodique du troisième cycle était plus efficace que le cycle précédent.

¹ « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne » est un bien transrégional du patrimoine mondial partagé par sept États parties, il a été convenu entre les États parties concernés que le questionnaire devait être rempli par la France lorsque la région Europe et Amérique du Nord a entamé sa période d'exercice de soumission (2022-2023), et est ne doit donc pas être inclus dans les 268 biens du patrimoine mondial d'Asie et du Pacifique ni dans les 146 biens du patrimoine mondial d'Amérique latine et des Caraïbes.

Tableau 3 : Taux de participation à l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans chaque région, entre le deuxième et le troisième cycle

Région	Section I (niveau national)			Section II (niveau du bien du patrimoine mondial)		
	Deuxième cycle	Troisième cycle	% de différence de points	Deuxième cycle	Troisième cycle	% de différence de points
États arabes	83.3%	100.0%	16.7	90.6%	98.8%	8.2
Afrique	93.2%	100.0%	6.8	93.6%	100.0%	6.4
Asie et Pacifique	100.0%	95.5%	-4.5	100.0%	98.9%	-1.1
Amérique latine et Caraïbes	90.6%	100.0%	9.4	96.1%	99.3%	3.3
Europe et Amérique du Nord	98.0%	100.0%	2.0	99.8%	99.1%	-0.7

19. Pour certaines sections, les taux de participation ont diminué, mais ces diminutions sont inférieures à 5 points de pourcentage et ne peuvent être attribuées uniquement au mécanisme de rapport. L'Asie et le Pacifique a atteint un taux de participation de 100% pour les deux sections au cours du cycle précédent, les taux de participation des sections I et II ont diminué de 4,5% et 1,1% respectivement. Cette région a réalisé ses rapports en 2020-2021 et dans le contexte difficile de la pandémie mondiale de COVID-19. Les ateliers de formation en présentiel destinés aux points focaux nationaux pour les Rapports périodiques dans cette région ont été reportés et organisés ultérieurement en ligne uniquement. La diminution dans le pourcentage peut également être observée dans la section II de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Dans les deux régions, cette corrélation pourrait être attribuée aux difficultés rencontrées par les ressources humaines pour remplir les rapports.
20. Le questionnaire du troisième cycle comporte deux sections : la Section I portant sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau national, tandis que la Section II se concentre sur la mise en œuvre au niveau de chaque bien du patrimoine mondial. Le questionnaire avait la structure suivante :

Tableau 4: Structure du questionnaire du troisième cycle

Section I (niveau national)	Section II (Niveau du bien du patrimoine mondial)
1. Introduction	1. Données sur le bien du patrimoine mondial
2. Synergies avec les autres conventions et programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel	2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)
3. Liste indicative	3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle
4. Propositions d'inscription	4. Facteurs affectant le bien
5. Élaboration d'une politique générale	5. Protection et gestion du bien
6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel	6. Ressources humaines et financières
7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	7. Études scientifiques et projets de recherche
8. État des ressources financières et humaines	8. Éducation, information et sensibilisation
9. Développement des compétences	9. Gestion des visiteurs
10. Politique et ressources des biens du patrimoine mondial	10. Suivi
11. Coopération internationale	11. Identification des besoins prioritaires en matière de gestion
12. Éducation, information et sensibilisation	12. Résumé et conclusions
13. Conclusions et actions recommandées	13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial
14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial
15. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques	15. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

21. En vue du début de l'exercice de soumission des rapports dans chaque région, le Secrétariat, comme l'a recommandé le Comité du patrimoine mondial, a pris un certain nombre de mesures pour faciliter le processus. Notamment procéder à la mise à jour des informations sur et les contacts des États parties dans les bases de données du patrimoine mondial, à la préparation des lettres circulaires à l'attention des États parties pour identifier les points focaux nationaux responsables de la mise en œuvre de la *Convention* au niveau national et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial chargés de mener à bien le processus de soumission des rapports dans la région, ainsi que de mettre en place un service d'assistance qui a fourni un soutien technique et un soutien en matière de contenu au cours de la période de l'exercice.
22. Pour remédier aux difficultés rencontrées par les États parties avant la soumission finale, une modalité de révision anticipée rapide des questionnaires a été instituée pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Europe et l'Amérique du Nord. Par conséquent, les États parties qui souhaitaient que leurs questionnaires soient revus par le Centre du patrimoine mondial avant leur soumission finale ont eu la possibilité de le faire, sur une base volontaire.
23. Des ateliers et des formations ont été organisés pour présenter un aperçu du processus de soumission des Rapports périodiques et une compréhension du contenu et des fonctions du questionnaire des Rapports périodiques. Ces ateliers et formations ont été organisés en collaboration avec les centres de catégorie 2 et les Organisations consultatives. Ces ateliers se sont tenus en présentiel pour les États arabes et l'Afrique, ils se sont tenus en ligne du aux conséquences de la pandémie COVID-19 pour les régions de l'Asie-Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes.
24. Le Comité du patrimoine mondial, par ses décisions [41 COM 10A](#) (Cracovie, 2017), [42 COM 10A](#) (Manama, 2018) et [43 COM 10B](#) (Bakou, 2019), a recommandé au Secrétariat de continuer à veiller à ce qu'une approche holistique soit mise en œuvre dans toutes les régions. Depuis le lancement de l'exercice du troisième cycle en 2018, le Secrétariat a veillé à ce qu'une approche globale soit mise en œuvre tout au long du processus et dans toutes les régions, tout en assurant la coordination globale de l'exercice par le biais d'un coordinateur responsable des Rapports périodiques. Ce soutien continu a été rendu possible grâce aux fonds mis à disposition par le gouvernement suédois.
25. En outre, le Secrétariat souligne les contributions inestimables des États parties qui ont fourni un soutien financier sous diverses formes, telles que le soutien au processus et l'organisation d'ateliers, à l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Cela inclut Bahreïn et l'Égypte pour les États arabes ; l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Kenya pour l'Afrique ; le Département du patrimoine culturel de la République de Corée pour la région Asie-Pacifique ; et l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie et le Monténégro pour l'Europe et l'Amérique du Nord. Leur soutien a permis d'optimiser la mise en œuvre de l'exercice.
26. En outre, le Secrétariat exprime sa sincère gratitude aux centres de catégorie 2 qui ont soutenu l'exercice. Il s'agit notamment du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) pour les États arabes ; du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) pour la région Afrique ; de l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP, Chine) et HIST, du Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique à l'Institut indien de la faune sauvage (WII) pour la région Asie et Pacifique ; de l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas et du Centre régional de formation à la gestion du patrimoine « Lucio Costa » pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Leur soutien continu

a contribué de manière significative à la mise en œuvre effective du troisième cycle de soumission de Rapports périodiques.

D. Résultats des Indicateurs de suivi du troisième cycle des Rapports périodiques dans toutes les régions

27. Au cours de la Période de réflexion (2015-2017) qui a suivi l'exercice du deuxième cycle des Rapports périodiques, des recommandations ont été formulées pour développer un ensemble d'indicateurs qui aideront à suivre l'évolution des Rapports périodiques au cours du temps, afin d'évaluer le niveau mise en œuvre par les États parties à la *Convention* et à la Recommandation de 1972 concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel. Par la décision **41 COM 10A** (Cracovie, 2017), le Comité du patrimoine mondial a accueilli l'élaboration d'indicateurs de suivi exhaustifs en vue d'améliorer le suivi sur les avancées effectuées par les États parties dans la mise en œuvre de la *Convention* ainsi que de la Recommandation de 1972 concernant la protection au niveau national du patrimoine culturel et naturel, complétant la Recommandation de l'Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la Culture.
28. Le Tableau 5 ci-dessous présente les Indicateurs de suivi pour le troisième cycle lié aux objectifs des Rapports périodiques. Sur la base des questions préexistantes et de celles nouvellement développées pour le troisième cycle, les indicateurs développés sont directement liés aux objectifs de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et sont regroupés dans les six domaines thématiques principaux.

Tableau 5 : Indicateurs de suivi du patrimoine mondial liés aux objectifs des Rapports périodiques

Domaines thématiques		Description des indicateurs	Nombre d'indicateurs	Objectifs des Rapports périodiques
I	État de conservation des biens du patrimoine mondial	Les indicateurs évaluant les évolutions dans le temps des statuts et tendances des Valeur universelle exceptionnelle (VUE) et des facteurs affectant ces biens, l'intégrité et l'authenticité du bien.	5	2 et 3
II	Gestion	Les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de la gestion du site et l'adéquation des ressources financières et humaines et du budget.	7	1, 2, 3 et 4
III	Gouvernance	Les indicateurs mesurant l'adéquation du cadre juridique pour la protection du patrimoine, la nature et niveau d'engagement des acteurs clés (transparence des processus), le(s) plan(s) d'action destinés à promouvoir le patrimoine, la législation visant à la protection du patrimoine.	4	1, 2, 3 et 4
IV	Synergies	Les indicateurs mesurant l'existence de synergies avec d'autres conventions culturelles ou relatives à la biodiversité et avec des instruments normatifs ² .	5	1 et 4
V	Développement durable	Les indicateurs déterminant si l'application de la Convention contribue à la durabilité environnementale, à un développement social et un développement économique inclusifs, et si elle favorise la paix et la sécurité ³ .	13	1, 2 et 3
VI	Renforcement des capacités	Les indicateurs mesurant l'existence, l'efficacité des stratégies et programmes de développement des compétences ainsi que la participation à ces stratégies et programmes.	8	1 et 4

29. Le résultats ci-dessous se concentre sur l'analyse des résultats des indicateurs de suivi de toutes les régions pour le troisième cycle, avec quelques références au cycle

2 . Il s'agit d'un nouveau thème pour les Rapports périodiques ; le troisième cycle servira de référence pour mesurer l'ampleur de ces synergies dans l'avenir.

3 *Ibid.*

précédent, le cas échéant. Le résultat est une analyse complète des principaux résultats, avec un accent particulier sur les changements dans l'évolution négative et positive au niveau national et au niveau des biens du patrimoine mondial, en comparant les données entre les cycles de Rapports périodiques dans toutes les régions. Ce rapport intègre les informations fournies par les États parties à travers les questionnaires de ces cycles de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Cela signifie que le rapport couvre une longue période qui s'étend de 2008 à 2015 (deuxième cycle) et de 2018 à 2024 (troisième cycle). Au total, les données de 2008 à 2024 fournissent les informations du présent rapport.

Résultats du troisième cycle Indicateurs de suivi de Rapport périodique

Le Rapport périodique du troisième cycle offre des informations essentielles sur l'état actuel de la conservation, des pratiques de gestion, de la gouvernance, de la synergie avec les conventions de l'UNESCO, du développement durable et du renforcement des capacités de ces biens. Le résumé des indicateurs de suivi des Rapports périodiques du troisième cycle ci-dessous présente les principales conclusions et révèle les tendances en matière de préservation de la VUE, de mise en œuvre et d'efficacité des systèmes de gestion, d'adéquation des cadres juridiques, de promotion des synergies entre les différentes conventions de l'UNESCO et d'efforts en matière de développement durable et de renforcement des capacités. Chaque section met en évidence les variations régionales, les défis et les évolutions positives observés au cours de la période considérée, offrant un aperçu complet des progrès et des domaines nécessitant des améliorations dans la gestion et la protection des sites du patrimoine mondial. Pour une analyse complète, y compris des observations préliminaires, veuillez consulter le rapport complet à l'adresse whc.unesco.org/document/207332.

30. Les tendances de **l'état de conservation** indiquent que la VUE (85,9%), l'intégrité (87,2%) et l'authenticité (81,9%) restent pour la plupart intactes ou préservées dans des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Dans certaines régions, un nombre plus élevé de biens dont la VUE est gravement altérée a été signalé lors du dernier cycle de Rapports périodiques. De plus, les résultats apparaissent plus stables dans certaines régions que dans d'autres : des questions telles que les instabilités politiques, les conflits, le changement climatique ou les effets de la COVID-19 pourraient expliquer une partie des résultats et des évolutions entre cycles et différences entre régions. En examinant l'impact des facteurs, une évolution plus positive est identifiée dans les biens mixtes et naturels dans toutes les régions.
31. L'impact de **la gestion** est positif sur les biens du patrimoine mondial, une écrasante majorité d'entre eux ayant mis en place des systèmes de gestion. Cependant, elles ne sont effectivement mises en œuvre que dans la moitié des biens inscrits et il y a un manque évident de fonds et de ressources humaines. La coordination de la gestion entre les niveaux pourrait être améliorée, bien qu'elle ait connu une évolution positive. La moitié des biens disposent de systèmes de surveillance, même si les indicateurs doivent encore être renforcés.
32. Le point sur **la gouvernance** de l'exercice de Rapport périodique montre que les cadres juridiques sont généralement perçus comme plus positifs pour l'identification que pour la protection des biens du patrimoine mondial des États parties. En ce qui concerne la conservation, toutes les régions ont estimé que les cadres juridiques étaient mieux orientés lorsqu'il s'agissait de protéger le patrimoine naturel que le patrimoine culturel. Au cours de la période analysée, une détérioration de l'adéquation des cadres juridiques est identifiée dans les résultats. La plupart des biens inscrits considèrent que leurs systèmes de gestion ont une identification adéquate des rôles et des responsabilités.

Enfin, la coordination des différentes parties prenantes est évaluée de manière très diverse selon les régions, ce qui ne permet pas de créer des tendances mondiales à cet égard.

33. **Les synergies** entre la Convention du patrimoine mondial et d'autres conventions et programmes culturels de l'UNESCO sont encouragées par les États parties, mais la communication et la coordination pourraient être renforcées, en particulier en ce qui concerne les biens faisant l'objet d'autres désignations en plus du patrimoine mondial. Une communication très fructueuse avec les conventions et programmes relatifs à l'environnement est également souhaitable. Les instruments liés aux paysages urbains historiques, à la réduction des risques et au changement climatique ont différents niveaux de mise en œuvre et pourraient encore être plus efficaces.
34. Les enjeux liés au **développement durable** semblent s'améliorer au cours ces dernières années. La plupart des biens incluent un plan d'action pour les visiteurs et le tourisme dans leur système de gestion et partagent les avantages touristiques avec les communautés locales, même si cette dernière variable a diminué et doit être traitée. Les communautés locales sont clairement incluses dans les plans de gestion et participent au processus de Liste indicative et de proposition d'inscription. Les connaissances sur les limites et les zones tampons s'améliorent. La participation équilibrée entre les genres augmente au fil des ans, mais continue de ne pas être aussi importante dans les processus de Liste indicative et de nomination. Un plus grand nombre de systèmes de gestion comprennent un cadre formel pour la participation des femmes. La participation des peuples autochtones a chuté au cours des dernières années et elle est encore très faible pendant tout le processus de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les gouvernements nationaux et fédéraux continuent de contribuer au patrimoine par le biais des dépenses publiques les plus élevées, et les politiques nationales bénéficient de l'inscription au patrimoine mondial dans des domaines tels que la protection de la diversité biologique et culturelle, le tourisme de qualité, l'entrepreneuriat et la qualité de vie.
35. **Renforcement des capacités** et les programmes d'éducation sont importants pour les biens du patrimoine mondial, mais des améliorations pourraient être apportées en ce qui concerne l'absence d'une stratégie nationale spécifique de renforcement des capacités orientée vers le patrimoine mondial dans environ 58% des États parties. Le pourcentage de biens dotés d'un plan de renforcement des capacités au niveau des biens a diminué au cours des dernières années dans toutes les régions et il est actuellement de 72,7%. La conservation et la gestion des sites patrimoniaux constituent un besoin de renforcement des capacités clairement identifié. Des programmes d'éducation et de sensibilisation sont présents dans 65,9% des biens et s'adressent principalement aux jeunes et aux enfants.

II. ÉVALUATION DU TROISIÈME CYCLE DE SOUMISSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

A. Évaluation du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques par les États parties dans toutes les régions

36. Tout au long de ce cycle de soumission des rapports, les États parties ont fourni des informations précieuses, tant aux points focaux nationaux qu'aux gestionnaires de sites par le biais des chapitres d'évaluation (Sections I et II) du questionnaire. Ces retours comprenaient des informations sur le format, le contenu et le processus de l'exercice, évaluant dans quelle mesure il répond aux objectifs du Rapport périodique, comment les

données sont utilisées, et la disponibilité de formations et de conseils pour les répondants. De plus, des réponses ont été recueillies par le biais de commentaires directs et de réactions provenant de diverses formations de renforcement des capacités organisées tout au long de l'exercice dans toutes les régions. Par conséquent, l'évaluation a intégré les retours des points focaux nationaux, des gestionnaires de sites, des organes consultatifs, des experts et d'autres parties prenantes impliquées dans le processus. Des questions et des commentaires ont été soulevés, et des propositions faites, concernant l'amélioration de l'exercice pour le prochain cycle, en tenant compte à la fois du contenu et du processus.

Institution principale chargée des communications avec l'UNESCO sur la Convention du patrimoine mondial

37. Les institutions principales chargées de compléter les rapports au niveau nationaux concernant la Convention du patrimoine mondial sont principalement les ministères de la Culture, qui représentent 40% des réponses. Viennent ensuite les Commissions nationales pour l'UNESCO 20%, les ministères de l'environnement et des ressources naturelles et les ministères des Affaires étrangères 15% et d'autres institutions spécialisées dans le patrimoine ou dans le tourisme 10%.

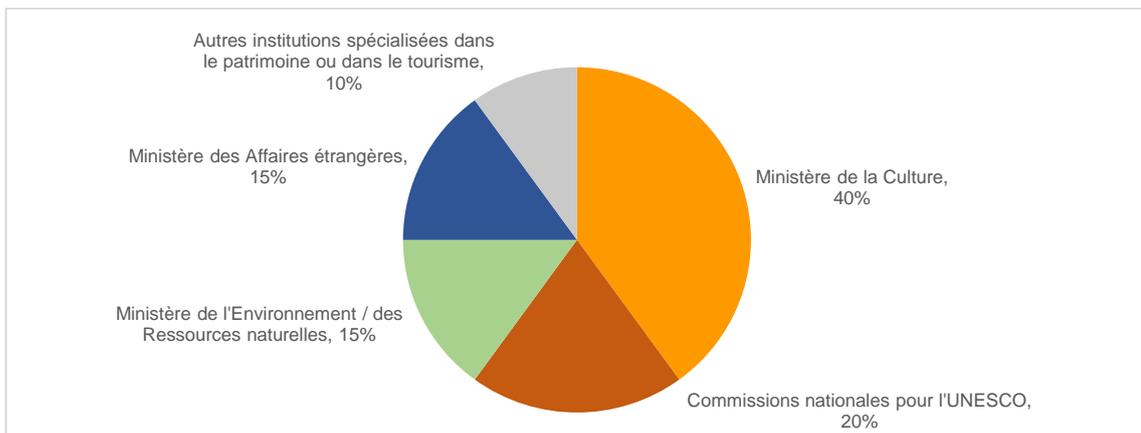


Figure 1 : Répartition des institutions principales chargées des communications avec l'UNESCO en ce qui concerne la Convention du patrimoine mondial au niveau national.

Cette répartition met en évidence le rôle central des ministères de la Culture et des commissions de l'UNESCO dans la gestion et la coordination des activités du patrimoine mondial. À l'inverse, les gestionnaires de sites naturels du patrimoine mondial désignés par les États parties au début du cycle travaillent principalement sous l'égide des ministères de la Culture et de l'Environnement, représentant 15% des gestionnaires de sites dans le monde.

Pertinence et objectifs du Rapport périodique

38. Le processus de soumission des Rapports périodiques a considérablement amélioré la compréhension de divers aspects liés au patrimoine mondial dans différentes régions. À l'échelle mondiale, la compréhension de la *Convention du patrimoine mondial* est de 69%, le concept de Valeur universelle exceptionnelle étant légèrement supérieur à 73%. La compréhension de la valeur universelle exceptionnelle du bien est de 76%, le concept d'intégrité et/ou d'authenticité est de 67% et l'intégrité et/ou l'authenticité du bien est de 69%. L'efficacité de la gestion pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle est évaluée à 87%, et le suivi et l'établissement de rapports à 89%.

39. Au l'échelle régional, l'Afrique a rapporté les niveaux de compréhension les plus élevés, avec des résultats constamment supérieurs à 90% dans toutes les catégories, culminant à 98% pour le concept de Valeur universelle exceptionnelle. Les régions États arabes et Asie-Pacifique ont également des niveaux de compréhension élevés, la plupart des catégories obtenant un score supérieur à 85%. Une explication rationnelle de ce résultats est que ces deux régions ont davantage bénéficié de la formation en personne sur le renforcement des capacités que les autres régions. L'Europe et l'Amérique du Nord présentent des résultats inférieurs, en particulier 54% pour la Convention du patrimoine mondial et 51% pour le concept d'intégrité et/ou d'authenticité. Ces disparités indiquent la nécessité d'interventions ciblées pour améliorer la compréhension dans les régions où les scores sont plus faibles, assurant une compréhension globale plus cohérente de ces concepts clés, qui devraient être abordés au cours de la période de réflexion suivant le troisième cycle.

Tableau 7 : Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des différents aspects du patrimoine mondial ?

Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension de :	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe et Amérique du Nord	Global
La Convention du patrimoine mondial	94%	88%	86%	70%	54%	69%
Le concept de valeur universelle exceptionnelle	98%	87%	88%	76%	58%	73%
La valeur universelle exceptionnelle du bien	94%	83%	91%	77%	65%	76%
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité	95%	72%	87%	69%	51%	67%
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien	91%	72%	86%	71%	56%	69%
L'efficacité de la gestion pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle	97%	85%	93%	91%	81%	87%
Le suivi et l'établissement de rapports	97%	89%	95%	84%	87%	89%

40. L'analyse globale des notes fournies par les répondants sur la façon dont le questionnaire actuel répond aux quatre objectifs des Rapports périodiques révèle un accueil généralement positif, bien qu'avec des variations notables selon les régions. Dans l'ensemble, 65% des personnes interrogées ont estimé que le questionnaire fournit une évaluation adéquate de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, tandis que 57% ont estimé qu'il évaluait suffisamment si la VUE était maintenue et fournissait des informations actualisées sur les biens du patrimoine mondial. Cependant, seulement 47% ont estimé qu'il fournissait un mécanisme adéquat de coopération régionale, 37% estimant que cet objectif n'était que partiellement atteint et 16% estimant qu'il n'avait pas été atteint du tout.

Tableau 8 : Dans quelle mesure le questionnaire actuel répond-il à chacun des quatre objectifs des Rapports périodiques ?

Évaluation/ Objectifs →	Permettre une évaluation de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	S'assurer que les VUE sont maintenues	Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial	Constituer un mécanisme pour la coopération régionale
Pas du tout	7%	10%	10%	16%
En partie	28%	33%	33%	37%
Parfaitement	65%	57%	57%	47%

Au niveau régional, l'Europe et l'Amérique du Nord ont fait état des niveaux de satisfaction les plus élevés, une grande majorité estimant que le questionnaire était adéquat pour tous les objectifs, en particulier pour fournir des informations actualisées

et maintenir la VUE. En revanche, l'Amérique latine et les Caraïbes ont affiché la plus faible satisfaction, en particulier dans les domaines de la coopération régionale et de la mise à disposition d'informations actualisées, où une partie notable a estimé que ces aspects n'étaient que partiellement ou pas du tout traités. L'Afrique et les États arabes ont également exprimé des préoccupations, en particulier en ce qui concerne la coopération régionale, 23% et 20% respectivement estimant que cet objectif n'était pas du tout atteint.

Utilisation des données

41. La manière dont les États parties prévoient d'utiliser les données des Rapports périodiques révèle des priorités diverses selon les régions. À l'échelle mondiale, l'utilisation la plus courante des données est l'amélioration de la gestion des sites (93%), suivie de la révision des plans de gestion (91%) et de la sensibilisation (86%). La mise à jour des données existantes est également importante (79%), tandis que la collecte de fonds est moins souvent prioritaire (43%). Les différences régionales sont notables. En Afrique, l'accent est mis sur l'amélioration de la gestion des sites et la sensibilisation, avec un accent important sur la mise à jour des données existantes et la promotion. La collecte de fonds est également une priorité en Afrique, plus élevée que dans d'autres régions. Les États arabes accordent la plus haute priorité à la sensibilisation (100%), à l'amélioration de la mise en œuvre de la *Convention* (98%) et à la révision des plans de gestion (79%), tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion et promotion des sites. La collecte de fonds est similaire à la moyenne mondiale. L'Europe et l'Amérique du Nord affichent une tendance unique avec une importance nettement plus faible accordée à la collecte de fonds par rapport aux autres régions. Les régions se concentrent davantage sur l'amélioration de la gestion des sites et la révision des plans de gestion, avec une approche équilibrée de sensibilisation et de mise à jour des données existantes. L'Amérique latine et les Caraïbes mettent également l'accent sur l'amélioration de la gestion des sites et la révision des plans de gestion, ainsi que sur la sensibilisation et l'établissement de rapports aux autorités nationales. Cependant, la collecte de fonds est la moins prioritaire dans cette région. Dans l'ensemble, si l'amélioration de la gestion des sites et la révision des plans de gestion sont des priorités universelles, les régions diffèrent dans leur concentration sur la collecte de fonds et le plaidoyer, reflétant leurs défis uniques et leurs objectifs stratégiques dans la gestion des sites du patrimoine mondial.

Tableau 9 : Comment votre État partie prévoit-il d'utiliser les données ?

Utilisation des Rapports périodiques	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe et Amérique du Nord	Global
Réviser les priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine	87%	95%	93%	94%	88%	91%
Mise à jour des plans de gestion	85%	79%	81%	67%	80%	79%
Collecte de fonds	74%	42%	64%	24%	12%	44%
Sensibilisation	91%	100%	86%	85%	76%	86%
Promotion	70%	58%	76%	45%	37%	57%
Rapport pour d'autres conventions/mécanismes de conservation	76%	37%	67%	52%	41%	57%
Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable	72%	63%	71%	70%	41%	62%

Amélioration de la mise en œuvre de la Convention par l'État partie	98%	89%	95%	97%	84%	93%
Autre	15%	5%	7%	3%	4%	7%

42. Les États parties soulignent également dans les sections de commentaires l'importance pour l'UNESCO de faciliter l'accès à leurs propres données pour les statistiques nationales. Les répondants ont généralement soutenu que l'amélioration de l'outil en ligne devrait fournir un accès transparent aux données historiques et actuelles. Cette amélioration permettrait non seulement de rationaliser la gestion des données, mais aussi d'harmoniser les normes nationales et internationales en matière de rapports, favorisant ainsi une gestion plus efficace du patrimoine et l'élaboration de politiques au niveau national.

Delais et ressources

43. Les données sur le nombre moyen d'heures travaillées et les personnes impliquées dans la collecte des données, la consultation des parties prenantes et le remplissage du questionnaire révèlent des variations régionales notables. À l'échelle mondiale, les personnes interrogées ont déclaré avoir consacré en moyenne 132 heures à la collecte de données, 61 heures à la consultation des parties prenantes et 77 heures au questionnaire, avec une participation moyenne de sept personnes pour la collecte des données, dix pour la consultation des parties prenantes et six pour le remplissage du questionnaire. Les chiffres de l'Afrique sont plus élevés en ce qui concerne la consultation des parties prenantes et le remplissage du questionnaire, ce qui reflète des efforts importants d'engagement en temps, avec respectivement 84 et 119 heures et une participation notable de 15 personnes à ce dernier. Les États arabes font état de moyennes plus faibles, avec 102 heures pour la collecte des données, 39 heures pour la consultation et 40 heures pour remplir le questionnaire, impliquant moins de personnes, en particulier dans la phase du questionnaire. L'Asie et le Pacifique se distinguent par les délais les plus élevés : 264 heures pour la collecte des données, 110 heures pour la consultation et 117 heures pour remplir le questionnaire. Cela peut être attribué à des défis supplémentaires tels que la nécessité de traduire les outils et les lignes directrices et la mise en œuvre de l'exercice pendant la pandémie de COVID-19. L'Amérique latine et les Caraïbes déclarent le moins de temps passé, avec 71 heures consacrées à la collecte de données et 56 heures au questionnaire, impliquant moins de personnes. L'Europe et l'Amérique du Nord affichent un engagement modéré, avec 86 heures pour la collecte des données, 43 heures pour la consultation et 53 heures pour le questionnaire, avec une participation constante de six personnes à la collecte des données et à la consultation des parties prenantes.

Tableau 10 : Estimez le temps (heures de travail) et le nombre de personnes qui auront été nécessaires pour remplir la Section I du questionnaire.

Région	Nombre moyen d'heures travaillées			Nombre moyen de personnes impliquées		
	Recueil de données	Consultation des parties prenantes	Remplissage du questionnaire	Recueil de données	Consultation des parties prenantes	Remplissage du questionnaire
Global	132	61	77	7	10	6
États arabes	102	39	40	7	6	2
Afrique	136	84	119	10	13	15
Asie et Pacifique	264	110	117	8	19	5

Amérique latine et Caraïbes	71	28	56	4	5	3
Europe et Amérique du Nord	86	43	53	6	6	3

44. Les réponses des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial concernant l'adéquation du temps alloué à la collecte d'informations et au remplissage du questionnaire des Rapports périodiques révèlent que 77% ont trouvé le temps suffisant, tandis que 23% l'ont jugé insuffisant. Ces commentaires globalement positifs indiquent que le calendrier est généralement bien accueilli. Cependant, il existe des variations régionales notables. L'Europe et l'Amérique du Nord et l'Asie et le Pacifique ont déclaré la plus grande satisfaction, avec respectivement 92% et 74% des répondants indiquant disposer de suffisamment de temps. À l'inverse, l'Amérique latine et les Caraïbes ont affiché le plus grand mécontentement, avec 45% des répondants déclarant que le temps était insuffisant, suivi de l'Afrique avec 31%. Les taux d'insatisfaction plus élevés en Amérique latine et en Afrique s'expliquent peut-être par le nombre relativement plus élevé des changements des points focaux nationaux et de gestionnaires de sites désignés pour remplir le questionnaire au cours de la phase de complétion des rapports. Cette rotation a probablement perturbé la continuité du processus de rapports. Par conséquent, les changements fréquents de répondants chargés de remplir le questionnaire ont nécessité une formation individuelle supplémentaire au renforcement des capacités, qui n'a peut-être pas été suffisamment prise en compte dans les délais impartis.

Tableau 11 : Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire au cours de ce cycle de soumission des Rapports périodiques ?

Région	Non	Oui
Global	23%	77%
États arabes	29%	71%
Afrique	31%	69%
Asie et Pacifique	26%	74%
Europe et Amérique du Nord	8%	92%
Amérique latine et Caraïbes	45%	55%

45. En ce qui concerne la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des Rapports périodiques, 73 sur 190 autorités nationales (38%) ont déclaré mobiliser des ressources humaines supplémentaires, tandis que 47 (24%) ont organisé des consultations. Cela indique que dans l'ensemble, les ressources ont été mobilisées à un pourcentage plus faible. Les données révèlent également d'importantes disparités régionales dans les efforts de mobilisation des ressources. Dans les États arabes, six autorités sur 18 (33%) ont mobilisé des ressources humaines supplémentaires et organisé des consultations, ce qui témoigne d'un niveau d'engagement équilibré mais modéré. L'Afrique a fait preuve d'un engagement plus élevé, avec 22 autorités sur 46 (48%) mobilisant des ressources humaines supplémentaires et 14 sur 46 (30%) organisant des consultations, ce qui souligne un effort important pour soutenir le processus d'établissement des rapports. L'Asie et le Pacifique ont affiché le plus haut niveau de mobilisation de ressources, 21 autorités sur 42 (50%) mobilisant à la fois des ressources humaines supplémentaires et organisant des consultations, probablement influencées par les difficultés liées à la traduction des outils et des orientations, associées aux impacts de la COVID-19. En outre, la région s'étend sur environ 11 fuseaux horaires, ce qui a compliqué la communication entre les points focaux nationaux avec le Centre du patrimoine mondial

et les Organisations consultatives sur des sujets spécifiques. L'Europe et l'Amérique du Nord ont eu un engagement plus faible, 14 autorités sur 51 (27%) mobilisant à la fois des ressources humaines supplémentaires et organisant des consultations, ce qui suggère une approche plus rationalisée ou peut-être moins de défis nécessitant des ressources supplémentaires. L'Amérique latine et les Caraïbes ont indiqué que 10 des 33 autorités (30%) ont mobilisé des ressources humaines supplémentaires et organisé des consultations, reflétant une approche équilibrée mais avec une marge de manœuvre pour un soutien accru afin d'améliorer le processus d'établissement des rapports. Les variations entre les régions soulignent les divers défis et capacités des différents États parties à mobiliser des ressources pour des Rapports périodiques efficaces.

Tableau 12 : Vos autorités nationales ont-elles mobilisé des ressources supplémentaires pour mener à bien ce cycle de Rapports périodiques ?

Région	Ressources humaines	Ressources financières pour l'organisation de réunions de consultation/formations
Global	38%	24%
États arabes	33%	16%
Afrique	48%	30%
Asie et Pacifique	50%	38%
Europe et Amérique du Nord	27%	21%
Amérique latine et Caraïbes	30%	6%

Équilibre entre les genres

46. Les gestionnaires de sites et les point focaux nationaux ont rapporté à des niveaux variables d'intégration de l'équilibre entre les genres selon les régions. À l'échelle mondiale, 35% des personnes interrogées (gestionnaires de sites et points focaux nationaux combinés) ont explicitement pris en compte l'équilibre entre les genres et l'ont effectivement mis en œuvre lors de la complétion de leurs rapports respectifs. Ce pourcentage est plus élevé au niveau des biens du patrimoine mondial (42%) qu'au niveau national (28%), tandis que 39% ont explicitement pris en compte l'équilibre entre les genres lors du remplissage du questionnaire. En moyenne, 14% des répondants ont déclaré que si l'équilibre entre les genres avait été explicitement pris en compte dans le processus, il y avait encore des lacunes dans la mise en œuvre.

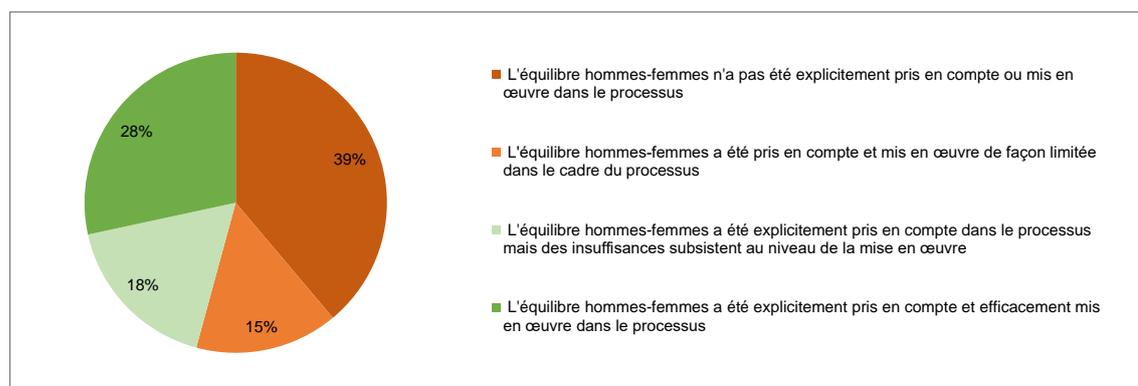


Figure 2 : L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué concernant les contributions et les participations dans le remplissage de la Section I du questionnaire au niveau national ?

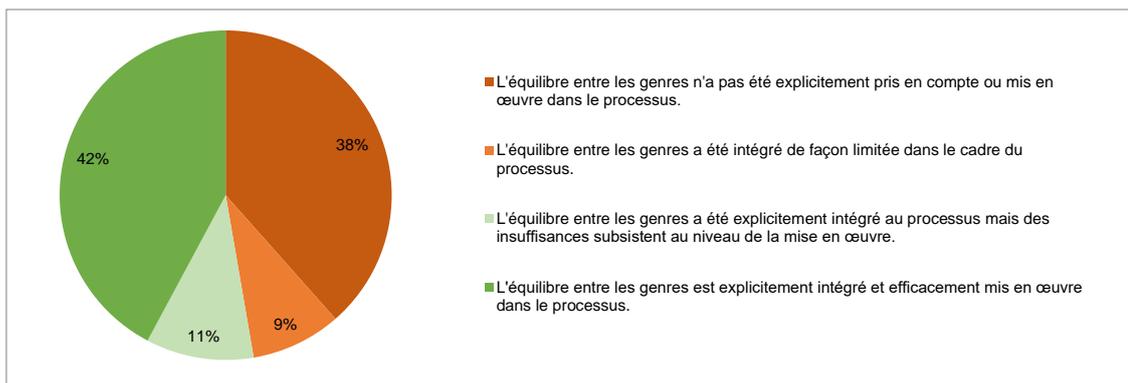


Figure 3 : L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué concernant les contributions et les participations dans le remplissage de la Section II de ce questionnaire au niveau des biens du patrimoine mondial ?

47. Au niveau régional, l'Asie et le Pacifique sont en tête de la prise en compte explicite de l'équilibre entre les genres, avec 54% des personnes interrogées indiquant cette pratique, suivie de l'Europe et de l'Amérique du Nord avec 40%. À l'inverse, les États arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes affichent des niveaux de considération explicite faibles, avec 25% et 27%, respectivement. En Afrique, 36% des personnes interrogées n'ont pas explicitement pris en compte l'équilibre entre les genres, tandis que 23% n'y ont accordé qu'une attention limitée. Les États arabes ont indiqué que 40% n'envisageaient pas explicitement l'équilibre entre les genres, et 13% n'y accordaient qu'une attention limitée. En Asie et dans le Pacifique, 19% n'ont pas explicitement pris en compte l'équilibre entre les genres et 9% l'ont accordé à une attention limitée. L'Europe et l'Amérique du Nord ont le pourcentage le plus élevé de répondants (50%) qui ne tiennent pas explicitement compte de l'équilibre entre les genres, mais seulement 8% y accordent une attention limitée. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 46% n'ont pas explicitement pris en compte l'équilibre entre les genres, tandis que 15% n'y ont accordé qu'une attention limitée.

Ces résultats suggèrent également que si certaines régions, en particulier l'Asie et le Pacifique, ont fait des progrès importants dans l'intégration de l'équilibre entre les genres, d'autres régions devront peut-être mettre davantage l'accent sur cet aspect pour assurer une approche plus équilibrée et inclusive dans le processus d'établissement des rapports.

Format et contenu du Rapport périodique

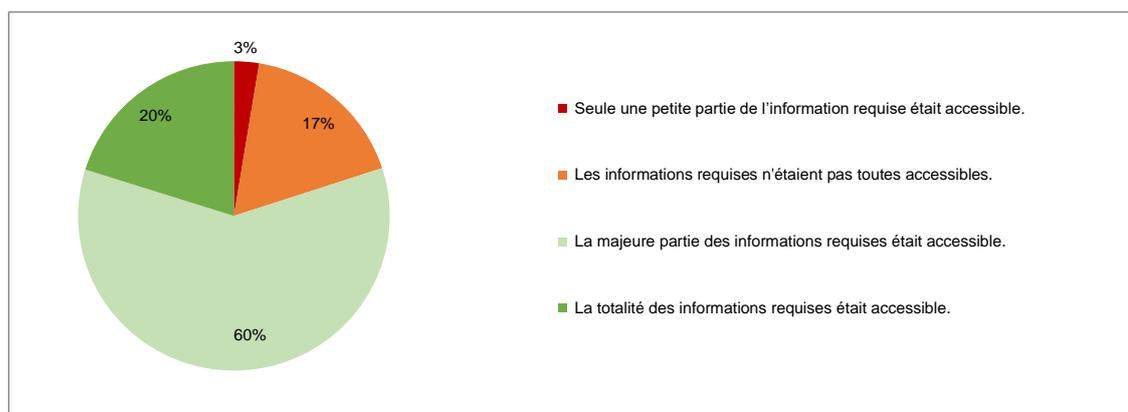


Figure 4 : Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour remplir le questionnaire du troisième cycle des Rapports périodiques ?

48. Cette analyse indique l'accessibilité des informations requises pour remplir le questionnaire. Une grande majorité, 60% des points focaux nationaux et des

gestionnaires de sites du patrimoine mondial, ont indiqué que la plupart des informations requises étaient accessibles. De plus, 20% ont déclaré que toutes les informations requises étaient accessibles, ce qui témoigne d'une expérience généralement très positive dans l'obtention des données nécessaires. Cependant, 17% ont rencontré des difficultés, déclarant que toutes les informations requises n'étaient pas accessibles, et au cours de l'exercice, plusieurs difficultés ont été signalées au Centre du patrimoine mondial, notamment l'accessibilité à la connexion Internet. En outre, certaines données n'étaient pas facilement accessibles aux points focaux nationaux, telles que les pourcentages des dépenses public en matière de conservation. Une plus petite proportion (3%) a trouvé que peu d'informations requises étaient accessibles. Dans l'ensemble, la majorité des participants ont déclaré que les données requises pour remplir le questionnaire les ont aidés à mieux comprendre l'état de conservation des biens et ont donné un aperçu des besoins de gestion spécifiques.

49. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial ont évalué la clarté des questions à une médiane faible de 2,8, indiquant qu'en moyenne, les répondants ont trouvé les questions plus proches de « facile » mais que certains ont rencontré des difficultés. La facilité d'utilisation du questionnaire a reçu une note médiane plus élevée de 3,2. Les commentaires globaux soulignent l'importance de rendre les questions plus claires pour améliorer encore l'expérience globale de l'utilisateur. Certains répondants ont indiqué que le questionnaire était trop long et que certaines questions étaient redondantes. Certaines questions ont été formulées de telle sorte qu'elles ne fournissaient pas toujours autant de données utiles que prévu. En outre, certains répondants qui sont impliqués également rapport à d'autres Conventions culturelles de l'UNESCO ont indiqué que des questions similaires apparaissaient dans différents exercices, ce qui entraînait des redondances et une lassitude à fournir des réponses similaires.

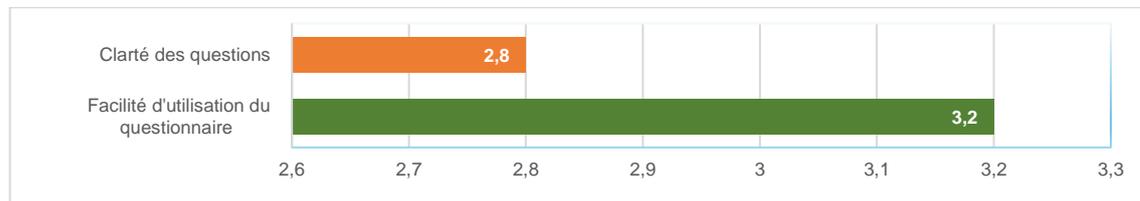


Figure 5 : Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ? 1 = Très difficile, 2 = Difficile, 3 = Facile, 4 = Très facile.

Renforcement des capacités

50. En ce qui concerne la formation et l'orientation pour remplir ce questionnaire, le Secrétariat a reçu la note moyenne la plus élevée de 3,6 sur 4, ce qui indique que les répondants ont trouvé le soutien de cette entité plutôt « bon ». Cette note élevée peut être attribuée aux relations de travail étroites entre le Secrétariat et les points focaux nationaux sur une base quotidienne, garantissant un appui cohérent et accessible. Au cours de ce cycle, un coordinateur dédié était disponible pour fournir aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial un soutien technique et une assistance ciblée pour remplir le questionnaire, contribuant ainsi à la note élevée. En outre, les contributions des commissions nationales pour l'UNESCO ont été jugées utiles pour fournir les informations requises. De nombreux États parties ont indiqué avoir organisé des ateliers nationaux pour l'élaboration du rapport.

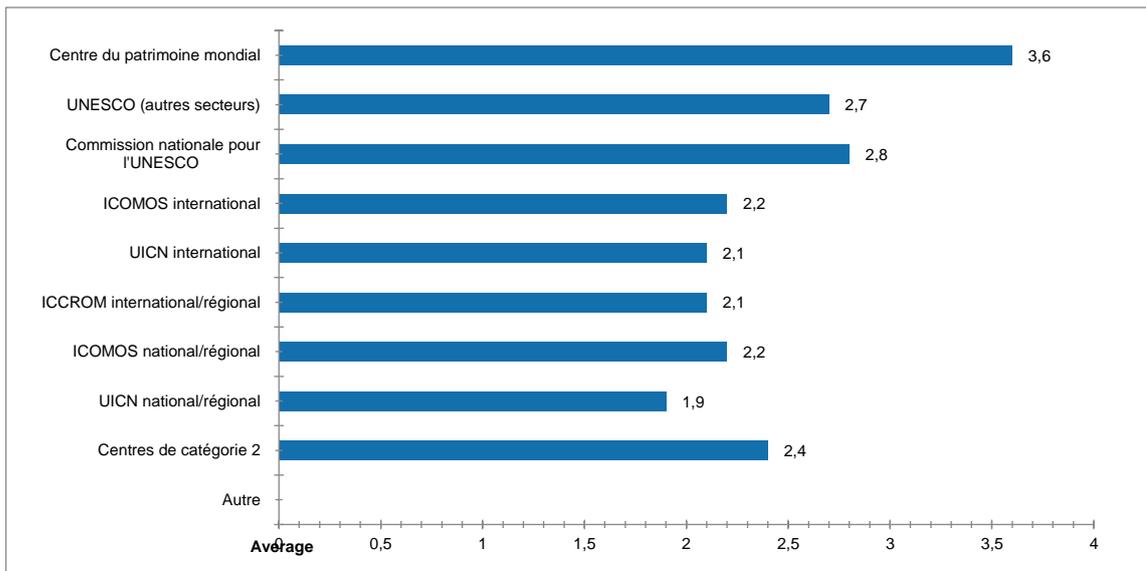


Figure 6 : Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour remplir ce questionnaire ? Évaluation de 0 = Sans objet, 1 = Aucun, 2 = Mauvais, 3 = Passable, 4 = Bon.

Lorsqu'on leur a demandé si les ressources de formation en ligne fournies pour les Rapports périodiques étaient adéquates pour remplir le questionnaire en ligne, les réponses ont varié entre les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites. Parmi les points focaux nationaux, une grande majorité de 84% a indiqué que les ressources étaient effectivement suffisantes, tandis que 16% ont estimé qu'elles ne l'étaient pas. En revanche, parmi les gestionnaires de sites, 66% ont trouvé les ressources adéquates, 9% ne les ont pas trouvées adéquates et 25% ont marqué la question comme non applicable, indiquant que ces ressources n'ont pas été utilisées pour remplir le questionnaire. Ces résultats suggèrent que même si les ressources de formation sont largement efficaces, il y a un pourcentage notable de gestionnaires de sites qui n'ont pas trouvé les ressources adéquates ou ne les ont pas utilisées du tout, ce qui met en évidence un domaine d'amélioration potentielle dans la diffusion des ressources et l'engagement de la formation pour le prochain cycle de rapport. Dans les commentaires, beaucoup ont indiqué que cela était dû à une mauvaise connectivité Internet et qu'ils souhaiteraient que ces outils soient disponibles en version papier. De plus, de nombreux répondants ont noté que si les outils et les conseils fournissaient des informations précieuses, ils étaient souvent trop génériques et manquaient de directives spécifiques sur certains aspects du questionnaire, tels qu'en évaluant les facteurs affectant le bien. Ces commentaires ont été principalement rapportés par des répondants de la région Afrique, et Amérique latine et des Caraïbes, qui ont explicitement salué les ressources de formation mais ont suggéré d'inclure des exemples plus pratiques et des explications détaillées adaptées à leurs contextes régionaux.

B. Implication et charge de travail des parties prenantes concernées au cours du troisième cycle

Le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques a nécessité un effort important de la part de toutes les parties prenantes concernées, nécessitant des ressources humaines et financières pour couvrir tous les aspects pertinents du processus. Le résumé ci-dessous se concentre uniquement sur la charge de travail directement associée à la complétion et soumission des questionnaires, en outre des efforts liés à d'autres processus statutaires tels que l'inventaire rétrospectif et l'élaboration, le traitement et l'adoption de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle.

51. Pour soutenir le bon déroulement de l'exercice du troisième cycle de Rapports périodiques dans toutes les régions, une approche holistique a été adoptée par le Centre du patrimoine mondial, avec la participation des Organisations consultatives au Comité du patrimoine mondial et des Centres de catégorie 2 le cas échéant :
- Coordonner la collecte et la mise à jour des informations des points focaux nationaux désignés et des gestionnaires de sites chargés de compléter les questionnaires des Rapports périodiques ;
 - Pré-remplir les questionnaires de la Section I pour tous les États parties à la Convention au moment du lancement pour chaque région respective ainsi que les questionnaires de la Section II pour tous les biens du patrimoine mondial avec les informations statutaires disponibles, avant de les remettre aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites pour validation ou mise à jour de ces données existantes ;
 - Préparer de supports de formation : un manuel pour les gestionnaires de sites (traduits en anglais, arabe, chinois, français, espagnol, portugais et russe), une liste de termes clés, une foire aux questions, 2 tutoriels vidéo (traduits en arabe, chinois, anglais, français et espagnol), 11 modules de formation (principes fondamentaux des Rapports périodiques, questionnaire en ligne, synergies avec d'autres conventions et programmes, VUE, suivi réactif, clarification et modification des limites, développement durable, réduction des risques de catastrophe, tourisme, jeunesse et éducation). Les supports de formation susmentionnés étaient disponibles sur la plateforme du troisième cycle : whc.unesco.org/fr/prcycle3/ ;
 - Fournir un appui technique tout au long de l'exercice aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites. Il s'agissait notamment de fournir des conseils et un soutien sur toutes les questions techniques et de contenu ;
 - Co-organiser avec les pays hôtes huit ateliers de formation dédiés aux Rapports périodiques et organiser de nombreux événements parallèles lors des réunions statutaires. Dans la plupart des cas, ces réunions ont servi à des renforcements des compétences car elles ont également permis d'aborder des questions de patrimoine mondial au-delà de la stricte portée de l'exercice de Rapports périodiques. Pour la région de l'Asie et du Pacifique, 16 sessions de formation aux capacités en ligne ont été organisées en raison de l'exercice mené pendant la pandémie de COVID-19 ;
 - Dans un certain nombre de régions, le recrutement d'experts du patrimoine mondial en tant que mentors/conseillers a fourni un soutien et des assistances aux parties prenantes de la région ;
 - Analyser au total les 191 questionnaires de la Section I et de 1 143 questionnaires de la Section II, avec la participation des experts externes du patrimoine mondial, des statisticiens et des assistants pour la préparation des rapports régionaux ;
 - Lancement et organisation d'ateliers de consultation avec les États parties dans chaque région respective pour la préparation de plans d'action régionaux : deux dans les États arabes, huit en Afrique, trois en Asie et Pacifique, deux en Amérique latine et Caraïbes, et un en Europe et Amérique du Nord ;
 - Procéder, pour certaines régions, ce que l'on appelle le « post-remplissage », un processus largement manuel, qui comprend le traitement d'une énorme quantité d'informations statutaires (telles que la législation et les plans de gestion) qui devraient être mises à jour dans le cadre du suivi du troisième cycle de Rapports périodiques par le biais des procédures statutaires connexes ;

- Résolution des problèmes techniques rencontrés durant l'exercice tels que la gestion des accès aux questionnaires, indisponibilité temporaire des questionnaires, indications d'exhaustivité et affichage correct des réponses. Les retours recueillis auprès des répondants ont permis d'améliorer le questionnaire en ligne du point de vue informatique. Un support informatique a été fourni de manière constante tout au long du cycle de rapport dans toutes les régions. De plus, le système a été constamment maintenu et développé pour améliorer l'expérience utilisateur, résoudre rapidement les problèmes techniques, s'adapter aux exigences changeantes, améliorer la fiabilité et la stabilité, intégrer les retours des utilisateurs, renforcer la sécurité, optimiser les performances, soutenir les nouvelles technologies, garantir l'évolutivité et la flexibilité, et se conformer aux normes et réglementations actuelles.
52. Dans l'ensemble, les leçons tirées du troisième cycle concernant l'implication et la charge de travail du Secrétariat montrent que la charge de travail associée au Rapport périodique et au suivi de la mise en œuvre des plans d'action régionaux, bien que plus allégé par rapport au deuxième cycle, reste un exercice lourd, surtout avec les ressources financières et humaines actuelles, et n'est pas durable

En fonction de la taille de la région et du nombre de biens du patrimoine mondial, un membre de l'Unité régionale au Secrétariat, à temps plein ou partiel, était toujours chargé du suivi de l'exercice de Rapport périodique et nécessitait souvent l'assistance d'autres membres du personnel des Unités, de consultants à temps partiel et d'autres employés temporaires. À moins que des financements supplémentaires ou hors budget ne soient spécifiquement fournis pour les besoins du Rapport périodique, le Secrétariat ne pourra pas mener l'exercice de la même manière lors des futurs cycles et fournir le même niveau de service et d'assistance aux États parties..

États parties

53. Chaque État partie a entrepris l'exercice de soumission des Rapports périodiques à sa manière. Les commentaires ont révélé que ce processus impliquait généralement :
- Désignation de point(s) focal(aux) national(aux) et de gestionnaire(s) de site(s) responsables de compléter le questionnaire ;
 - Organisation d'ateliers nationaux de formation en ligne et/ou en présentiel pour les gestionnaires de sites nationaux et les parties prenantes sur le troisième cycle des Rapports périodiques ;
 - Complétion des questionnaires, allant de 1 à 50 par État partie ;
 - Fourniture d'une assistance technique continue par les points focaux nationaux, répondant aux questions des gestionnaires de sites directement ou en coordination avec le Centre du patrimoine mondial ;
 - Traduction du questionnaire dans la langue nationale, le cas échéant, pour s'assurer que tous les gestionnaires de sites comprenaient pleinement la version anglaise/française du questionnaire en ligne ;
 - Coordination avec le Centre du patrimoine mondial concernant le contenu et les aspects techniques du questionnaire et retours ;
 - Dans plusieurs États parties, mise en œuvre d'activités de suivi au niveau national en accord avec leurs propres visions et priorités.
54. Dans l'ensemble, l'exercice de soumission des Rapports périodiques a été à la fois gourmand en ressources et en temps pour les États parties, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites, soulignant l'importance d'un financement adéquat et d'une planification au préalable. Il convient toutefois de noter que de nombreux États parties ont signalé un manque d'objectifs et de stratégies clairs pour l'utilisation des données et

des résultats des Rapports périodiques au niveau national. Réfléchir à cet aspect et partager les meilleures pratiques à l'avenir pourrait être avantageux.

C. Recommandations formulées par les États parties pour améliorer le processus de soumission des Rapports périodiques

55. Les considérations générales présentées ci-dessous représentent un résumé non exhaustif des commentaires narratifs reçus de différentes parties prenantes dans toutes les régions concernant les questions qu'elles jugent importantes à aborder. Les commentaires ont été recueillis et structurés par le Secrétariat et complétés sur la base des besoins et des exigences statutaires, ainsi que de l'expérience et des réflexions du Secrétariat.
56. **Simplification du questionnaire** : Un nombre important de répondants (environ 65%) ont mentionné la nécessité de simplifier le questionnaire. Les gestionnaires de sites et les points focaux nationaux estiment que la complexité et la longueur actuelles constituent des défis majeurs, conduisant souvent à la confusion et à des réponses incomplètes. Simplifier les questions, éviter les redondances et fournir des instructions plus claires aiderait les répondants à fournir des informations plus précises et pertinentes. De plus, les deux groupes suggèrent d'inclure des questions plus spécifiques et axées sur les problèmes et de permettre des options de texte libre pour saisir des réponses nuancées. Les gestionnaires de sites soulignent en particulier la nécessité d'une meilleure intégration des réponses des cycles précédents pour guider les nouveaux points focaux et assurer la cohérence, tandis que les points focaux nationaux soulignent la nécessité d'orientations plus claires dans le questionnaire pour éviter les erreurs d'interprétation.
57. **Considération pour des questionnaires spécifiques pour les biens transfrontaliers et en série** : Presque tous les gestionnaires de sites du patrimoine mondial responsables de remplir le questionnaire pour les biens transfrontaliers et en série ont trouvé le formulaire de rapport en ligne inadéquat, bien que le questionnaire du troisième cycle ait été amélioré par rapport à celui du deuxième cycle. Presque tous ont rapporté que les problèmes spécifiques à ces types de biens n'étaient pas suffisamment abordés et ne pouvaient donc pas être rapportés de manière appropriée. De plus, les gestionnaires de sites et les points focaux ont signalé qu'il était parfois difficile de fournir une réponse unique aux questions, lorsque des différences importantes existent entre les composantes d'un bien. Des éléments tels que les facteurs affectant le bien, les ressources financières et humaines, les besoins prioritaires en matière de gestion, etc. peuvent différer considérablement d'une composante à l'autre, et donner une réponse unique (par exemple, une « moyenne » entre deux ou plusieurs États parties) ne reflète pas fidèlement la situation. En outre, ce cycle a inclus des biens transrégionaux, tels que L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne englobant trois régions dans sept États parties, ce qui rend difficile l'établissement de rapports sur les facteurs affectant le bien avec une réponse unique pour chaque facteur.
58. **Besoins en matière de renforcement des capacités et en soutien** : Le renforcement des capacités et le soutien sont constamment soulignés comme essentiels par les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites. Ils ont salué les fréquentes sessions de formation, les ateliers et l'assistance technique de l'UNESCO pour améliorer la compréhension et l'exécution du processus d'établissement des rapports. Un soutien financier et technique à certains États parties a été jugé crucial, de nombreux répondants demandant un financement pour faciliter le processus, y compris un meilleur soutien pour l'organisation de réunions nationales et régionales (par exemple, l'accès aux

installations fournies par les bureaux nationaux de l'UNESCO pour compléter les questionnaires tout en communiquant avec l'UNESCO sur des questions nécessitant des éclaircissements). Les gestionnaires des sites ont souligné la nécessité d'options hors ligne et manuelles pour remplir le questionnaire, tandis que les points focaux nationaux ont suggéré de fournir des questionnaires préremplis basés sur les cycles précédents pour guider les nouveaux points focaux et assurer la continuité des soumissions des rapports.

Les demandes spécifiques formulées par les gestionnaires de sites à l'attention de l'UNESCO et de leurs gouvernements comprennent un soutien financier et technique pour faciliter le processus des rapports, des sessions de formation fréquentes, des ateliers nationaux et sous-régionaux, une assistance technique ciblée et des traductions du questionnaire dans les langues nationales et locales.

Pour améliorer davantage le processus de soumission, les répondants ont souligné la nécessité de sessions et d'ateliers de formation plus fréquents et plus anticipés. Fournir des exemples et des études de cas pour guider les répondants, en s'assurant qu'ils comprennent l'intention et les exigences de chaque question, est recommandé. Mettre en œuvre des mécanismes de retour d'information pour le signalement continu des problèmes et des suggestions d'améliorations, ainsi que des documents de guidance plus détaillés, aidera considérablement dans le processus de rapport.

59. **Questionnaire spécifique pour les biens culturels et naturels** : La nécessité d'une approche plus intégrée qui prenne en compte les aspects uniques du patrimoine culturel et naturel est un autre thème récurrent. Plusieurs répondants ont proposé des questionnaires distincts pour le patrimoine culturel et naturel afin de mieux tenir compte des spécificités de chaque type. Une meilleure coordination et synergie au niveau national est également recommandée, y compris une formation conjointe pour les gestionnaires de sites et les points focaux des deux secteurs afin de favoriser une stratégie de mise en œuvre plus cohérente. Il a également été suggéré d'améliorer l'interface utilisateur du questionnaire pour faciliter la navigation entre les sections et de prendre en compte les réponses détaillées pour les biens complexes, en série ou transnationaux. Les gestionnaires de sites ont notamment proposé d'améliorer l'interface utilisateur, tandis que les points focaux nationaux ont souligné la nécessité d'adapter des réponses détaillées pour les biens complexes.
60. **Redondance et chevauchement des questions** : Les gestionnaires de sites et les points focaux nationaux ont exprimé des préoccupations quant à la redondance et au chevauchement des questions dans le questionnaire. Ils ont observé que certaines questions apparaissaient répétitives, ce qui non seulement alourdissait le processus, mais augmentait également le temps nécessaire pour compléter le questionnaire. Environ 30% des répondants ont rapporté qu'ils ont rencontré des questions similaires à plusieurs reprises. En outre, certains points focaux nationaux, qui sont également points focaux pour d'autres Conventions culturelles de l'UNESCO, ont noté des chevauchements importants dans les questions entre les différents mécanismes de rapports périodiques. Environ 25% des points focaux nationaux ont souligné ces chevauchements, indiquant que les similitudes entre les questions entre les différents systèmes d'établissement de rapports de l'UNESCO créaient une duplication inutile des efforts. Ils suggèrent que l'UNESCO rationalise ces questions afin d'éviter des réponses multiples pour les exigences de chaque convention en matière de rapports. Pour aborder ces problèmes, il est recommandé que le questionnaire fasse l'objet d'un examen approfondi afin d'éliminer les redondances et de s'assurer que chaque question est distincte et nécessaire. Cela rationalisera le processus de soumission des rapports, le rendant plus efficace et moins lourd pour les répondants, tout en facilitant l'établissement

de rapports cohérents et intégrés entre les conventions et programmes culturels de l'UNESCO.

61. **Questions de langue et d'accessibilité** : La langue et l'accessibilité étaient également des préoccupations. Tout au long du cycle, un nombre important de points focaux nationaux et de gestionnaires de sites du patrimoine mondial ont signalé au Secrétariat que certaines questions sont trop complexes en termes de compréhension et de l'intelligibilité, notamment pour les personnes dont l'anglais et le français ne sont pas la langue maternelle. Les deux groupes ont souligné l'importance de traduire le questionnaire dans d'autres langues, telles que l'arabe, le chinois, le portugais, l'espagnol et le russe, afin d'assurer une plus grande accessibilité et des réponses précises. Fournir un questionnaire hors ligne en plusieurs langues comme document de référence et de soutien serait une étape importante vers l'inclusivité. En outre, les répondants ont salué les outils hors ligne et les conseils fournis pendant le cycle, qui ont été utiles pour remplir le questionnaire dans les régions où la connectivité Internet est faible. Les gestionnaires des sites ont particulièrement apprécié la possibilité pour le système de télécharger le questionnaire hors ligne puis de télécharger les réponses, tandis que les points focaux nationaux ont suggéré de fournir des glossaires plus détaillés (termes clés) et des guides plus claires dans le questionnaire pour aider les répondants d'origines linguistiques diverses.
62. **Amélioration de l'outil en ligne** : Les répondants ont commenté l'efficacité de l'outil de rapport en ligne. Bien que l'outil ait été généralement apprécié pour sa commodité, notamment sa convivialité en termes de lisibilité et de réactivité, des améliorations techniques mineures au système de reporting en ligne sont recommandées par les répondants des deux groupes. Les gestionnaires de sites et les points focaux nationaux suggèrent de mieux intégrer les réponses des cycles précédents pour guider les nouveaux utilisateurs. De plus, 50% des répondants ont préconisé l'élaboration de documents de guidance plus détaillée, y compris des FAQ, des glossaires et des instructions étape par étape pour faciliter le processus de reporting.
63. **Utilisation des données** : Plusieurs points focaux nationaux ont fait observer que l'exercice leur avait permis de s'engager pleinement dans la collecte d'une multitude d'informations. Ils ont également suggéré que les Rapports périodiques facilitent la collecte de données au fil du temps, permettant aux États parties d'analyser leurs propres données et d'accéder à leurs informations selon les besoins. Pour améliorer l'utilité de ces données, l'UNESCO devrait mettre au point des outils et des plateformes permettant leur utilisation efficace au niveau national et au niveau des sites. Cela permettrait d'intégrer les données dans les systèmes Cela permettrait d'intégrer les données dans les systèmes de gestion du patrimoine national, de les aligner sur les objectifs politiques plus larges et de les utiliser pour l'allocation des ressources et l'engagement des parties prenantes. Une telle approche permettrait non seulement d'améliorer la gestion des sites et les efforts de conservation, mais soutiendrait également la prise de décision informées, le développement de politiques et la coopération internationale, maximisant ainsi les avantages du processus de soumission des Rapports périodiques pour les États parties.
64. **Réduire l'intervalle entre les cycles de soumission des rapports** : Les répondants, notamment les gestionnaires de sites à 60% plaignent pour que les cycles de soumission des rapports plus fréquents, par exemple tous les 3 à 4 ans. Depuis la mise en œuvre du mécanisme de soumission des Rapports périodiques en 1998, les États parties n'ont été invités à soumettre des rapports que trois fois en 26 ans, ce qui se traduit par une moyenne de 8,6 ans entre les cycles, avec un écart de 10 ans entre le deuxième et le troisième cycle. Les répondants ont suggéré que le laps de temps entre les cycles de

rapport soit réduit. Les commentaires ont concentrés sur les changements rapides qui se produisent dans le monde, soulignant la nécessité d'un suivi plus étroit et de rapports en temps opportun sur les impacts qui en résultent. Ces commentaires soulignent le besoin pressant d'aborder les impacts urgents, tels que ceux résultant de la pandémie de COVID-19, des conflits régionaux et des nouvelles politiques adoptées dans le cadre du patrimoine mondial.

III. LANCEMENT DE LA PÉRIODE DE RÉFLEXION (2024-2025)

65. Les retours reçus tout au long du troisième cycle confirment clairement la pertinence et l'utilité de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour toutes les parties prenantes du patrimoine mondial. L'évaluation souligne la nécessité d'améliorer et de réviser le processus lui-même. Les domaines à améliorer comprennent la pertinence des questions – en particulier les redondances et les chevauchements –, l'utilisation des données et l'amélioration des outils pour faciliter davantage le mécanisme de rapport. Ces aspects devraient être explorés pour améliorer le processus tout en tenant compte des contraintes actuelles, telles que les contraintes financières. La périodicité et le format du questionnaire de soumission des Rapports périodiques doivent être révisés, rationalisés et ajustés pour refléter les nouvelles réalités, en particulier compte tenu des nouvelles politiques adoptées au cours de la période 2017-2024, qui n'ont pas été incluses dans le questionnaire de Rapports périodique actuel.
66. À cet égard, le Comité pourrait envisager d'initier une période de réflexion d'un an, de juillet 2024 à juin 2025. Ce mécanisme de période de réflexion est maintenant bien établi et s'est avéré efficace depuis son lancement avec le premier cycle de soumission des Rapports périodiques en 1998. Les bases significatives posées lors des deuxième et troisième cycles, y compris la collecte de données et les mécanismes de retour d'information, permettent une période de réflexion efficace et ciblée. Cette maturité du processus permet une approche simplifiée pour répondre aux besoins et aux défis évolutifs en temps opportun.
67. La période de réflexion sera utilisée pour aborder les recommandations formulées par les États parties au cours du troisième cycle afin d'améliorer le processus de soumission des Rapports périodiques. Cela impliquera de prendre en compte l'évaluation du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, les indicateurs de suivi et d'autres éléments tels que le développement des politiques. Des consultations supplémentaires, notamment par le biais d'enquêtes et/ou de réunions, si nécessaire, avec les États parties et les principales parties prenantes, seraient recherchées au cours de la période de réflexion.
68. À cet égard, le Secrétariat préparera un rapport complet sur les résultats globaux de la période de réflexion pour examen par le Comité lors de sa 47^e session, incluant, mais ne se limitant pas aux recommandations clés suivantes sur les Rapports périodiques :
 - a) **Révision du format du questionnaire de Rapport périodique** : Comme pratique établie pendant la période de réflexion, une révision approfondie du questionnaire de Rapport périodique sera initiée. Cette révision incorporera les retours du troisième cycle et les idées tirées de l'étude de faisabilité, visant à simplifier le questionnaire et à améliorer son utilité. Les modifications proposées traiteront des préoccupations concernant la clarté et le volume des questions, rendant le questionnaire plus convivial pour les gestionnaires de sites et les États parties. Simplifier le questionnaire de Rapport périodique est essentiel pour améliorer l'efficacité de la collecte de données et alléger la charge de travail des

gestionnaires de sites et des États parties. Les retours ont indiqué que la complexité actuelle et le grand nombre de questions posent des défis significatifs. En réduisant le nombre de questions et en améliorant leur clarté, le questionnaire pourrait être rendu plus accessible et convivial, améliorant ainsi la qualité des données collectées. Le format révisé sera présenté pour adoption lors de la 47^e session du Comité, garantissant son alignement avec les besoins et pratiques actuels.

- b) **Amélioration de l'outil en ligne** : La période de réflexion abordera également les problèmes techniques rencontrés par les utilisateurs au cours du troisième cycle. Bien que l'outil en ligne ait été constamment développé, maintenu et mis à jour, la période de réflexion sera l'occasion de l'améliorer davantage et de considérer comment il peut être amélioré pour renforcer les synergies avec d'autres outils en ligne des autres Conventions et Programmes Culturels afin d'optimiser le processus de rapport, notamment en facilitant le rapport et l'analyse à travers le secteur. Les efforts continueront pour s'assurer que la plateforme de Rapport périodique reste à jour et adaptable aux avancées technologiques et aux besoins des utilisateurs.
- c) **Développement d'un programme de renforcement des capacités** : Un programme sera conçu sur la base des retours et des recommandations formulés par les États parties dans le cadre de l'évaluation et des résultats de l'étude de faisabilité. Les outils et les guides de renforcement des capacités développés pendant le troisième cycle seront également revus et améliorés. L'objectif est de soutenir les parties prenantes dans l'adaptation au processus de rapport révisé et de renforcer leur capacité à participer efficacement au cadre de Rapport périodique. Une proposition détaillée pour le programme de renforcement des capacités sera développée pour s'assurer que toutes les parties prenantes sont bien préparées pour le prochain cycle de rapport.
- d) **Faisabilité des modalités pratiques de soumission des Rapports périodiques de la Convention de 1972** : L'étude de faisabilité évaluera également la périodicité du cycle de présentation des rapports et le potentiel de transition de l'approche régionale actuelle vers un cadre mondial unifié comme demandé par la décision **45 COM 10E**, y compris les modalités pratiques d'améliorer la périodicité des cycles de notification et d'établir un calendrier commun de 2026 à 2029 pour toutes les régions, avec une date limite de soumission globale proposée en 2027. Il examinera également les avantages de la reporting simultanée de rapports dans toutes les régions afin de permettre la comparaison des données de la même année.
- e) **Considérations sur les politiques récentes en matière de Rapports périodiques** : La Déclaration MONDIACULT 2022 adoptée à l'unanimité avec la participation de 150 États en septembre 2022 a appelé à intégrer la culture en tant qu'objectif autonome dans le programme de développement post-2030. Elle a également appelé l'UNESCO de produire un Rapport global sur les politiques culturelles, sur une base quadriennale, en s'appuyant sur les informations fournies par ses États membres, notamment dans le cadre des rapports périodiques de ses instruments normatifs dans le domaine de la culture, ainsi que des programmes connexes. Cette entreprise ambitieuse vise à fournir un aperçu de tous les domaines culturels, et en particulier de l'état de mise en œuvre par tous les États parties et États membres des conventions et recommandations culturelles de l'UNESCO, en commençant par la première édition du Rapport global sur les

politiques culturelles en 2025, suivie de la deuxième édition en 2029 et tous les quatre ans par la suite.

Les Services de contrôle interne de l'UNESCO (IOS) a mené [une évaluation](#) afin de formuler des conclusions et des recommandations sur l'efficacité et l'efficience des mécanismes de rapports périodiques des conventions et recommandations de l'UNESCO sur la culture. L'évaluation a notamment mis en évidence que les formats, les cycles et les plateformes des mécanismes de rapports diffèrent considérablement entre ces instruments normatifs, chacun ayant été élaboré indépendamment et à des moments différents. Par [sa décision 219EX/13](#), le Conseil exécutif a invité la Directrice générale à permettre, dans le plein respect de l'autorité des organes directeurs des conventions, un suivi adéquat de toutes les recommandations contenues dans le document 219EX/13 et à mettre en œuvre les actions indiquées dans la réponse de gestion correspondante.

Par conséquent, conformément à la décision 219 EX/13, pendant la période de réflexion, l'étude de faisabilité étudiera la possibilité d'assurer la cohérence à travers tous les mécanismes de reporting, dans le but de faciliter une analyse cohérente des tendances et des défis du patrimoine mondial, dans le but d'améliorer l'utilité globale des données relatives aux rapports, notamment en envisageant la possibilité d'aligner le mécanisme des Rapports périodiques de 1972 sur un processus de soumission global unique, y compris en préparation des Rapports globaux de l'UNESCO sur les politiques culturelles.

69. Pendant la période de réflexion, les États parties peuvent être invités à organiser des réunions de réflexion sur la soumission des Rapports périodiques, avec la participation de représentants de toutes les régions, d'Organisations consultatives, du Secrétariat de la Convention de 1972, des bureaux hors siège de l'UNESCO, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, des centres de catégorie 2 et d'experts impliqués dans le troisième cycle des Rapports périodiques. Ces parties prenantes collaboreront pour améliorer le cadre du Rapport périodique basé sur des retours d'information complets.

PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 46 COM 10C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/24/46.COM/10C,*
2. *Rappelant les Décisions 41 COM 10A, 42 COM 10A, 43 COM 10B, 44 COM 10D et 45 COM 10E, adoptées respectivement à ses 41^e (Cracovie, 2017), 42^e (Manama, 2018), 43^e (Bakou, 2019) sessions et à ses 44^e (Fuzhou/en ligne, 2021) et 45^e (Riyad, 2023) sessions élargies ;*
3. *Rappelant également la Déclaration MONDIACULT 2022, l'Évaluation IOS 2024 des Rapports périodiques de l'UNESCO sur les Conventions et recommandations du Secteur de la culture, et la décision 219 EX/13 du Conseil exécutif de l'UNESCO ;*
4. *Félicite les États parties à la Convention du patrimoine mondial pour leur participation active et la complétion du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques et*

note avec satisfaction le taux globalement élevé de soumission des Rapports périodiques tant au niveau national qu'au niveau des biens du patrimoine mondial ;

5. Accueille avec satisfaction la mise en œuvre réussie de l'ensemble du processus du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques et prend note des commentaires et recommandations formulés par les États parties pour l'amélioration du Rapport périodique de la Convention ;
6. Décide de lancer une période de réflexion d'un an sur le Rapport périodique, de juillet 2024 à juin 2025, et demande au Secrétariat de préparer un rapport complet basé sur les résultats globaux du troisième cycle des Rapports périodiques et de présenter au Comité une proposition de format révisé du questionnaire du Rapport périodique pour le quatrième cycle, ainsi que des propositions pour améliorer le processus, la pertinence, l'analyse et l'utilisation des données pour leur examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 47^e session ;
7. Demande en outre au Secrétariat de préparer une étude de faisabilité pour examiner les modalités pratiques d'amélioration de la soumission des Rapports périodiques au titre de la Convention, y compris la transition d'une approche régionale à une approche globale pour le Rapport et pour considérer comment réduire les cycles de soumission des Rapports et établir une date limite commune à toutes les régions pour la soumission des rapports, pour examen lors de sa 47^e session;
8. Prenant en considération l'évaluation d'IOS et conformément à la Décision 219EX/13, demande au Secrétariat d'explorer également, dans le cadre de l'étude de faisabilité susmentionnée, la possibilité d'assurer la cohérence entre le mécanisme de soumission des Rapports périodiques de 1972 et les mécanismes de soumission des rapports des autres Conventions culture, dans le but de faciliter une analyse cohérente à l'échelle mondiale des tendances et défis du patrimoine mondial, d'améliorer l'utilité globale des données des rapports, notamment en envisageant d'aligner le mécanisme des Rapports périodiques de 1972 vers un processus de soumission global unique, y compris en préparation des Rapports mondiaux de l'UNESCO sur les politiques culturelles ;
9. Appelle les États parties et les autres parties prenantes du patrimoine mondial à fournir des ressources extrabudgétaires pour assurer une réflexion appropriée, notamment en organisant des réunions de réflexion sur les Rapports périodiques avec la participation de représentants des États parties de toutes les régions, des Organisations consultatives, du Secrétariat, des bureaux de l'UNESCO, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, des Centres de catégorie 2, ainsi que des experts ayant participé au troisième cycle des Rapports périodiques afin d'assurer la représentation de toutes les régions tout au long du processus.